



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Allergies

Question écrite n° 38905

#### Texte de la question

M Maurice Ligot attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur les recentes recherches menees par l'institut Pasteur dans le domaine des allergies. Depuis plusieurs annees, le service Allergie de l'institut Pasteur a, en effet, mis en place un laboratoire d'aerobiologie dont une partie des activites releve de l'evaluation quantitative et qualitative des grains de pollens presents dans l'atmosphere. Ces informations, couplees a des donnees meteorologiques et cliniques, ont deja permis de demarrer un travail scientifique important sur l'implication des phenomenes de transport pollinique et des mecanismes de l'allergie aux pollens. En 1987, le laboratoire d'aerobiologie de l'institut Pasteur, grace a la collaboration de cliniciens et de techniciens locaux, a pu mettre en place un reseau de dix-sept capteurs repartis en une couronne sur le pourtour de la France. Pour l'annee 1988, il est prevu d'ameliorer la couverture nationale en ajoutant de nouveaux sites, ce qui permettra a chaque region metropolitaine de beneficier d'au moins une source de donnees. Alors meme que la protection de la sante des Francais est avant tout une mission de l'Etat, ce sont les collectivites territoriales qui ont ete amenees a faire le plus gros effort financier pour l'installation des capteurs de pollen et pour leur maintenance. Il lui demande donc que l'Etat prenne en charge l'amenagement de ces capteurs locaux, qui contribueront a la meilleure connaissance d'affections touchant de 10 a 15 p 100 des Francais

#### Données clés

**Auteur :** [M. Ligot Maurice](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38905

**Rubrique :** Sante publique

**Ministère interrogé :** santé et famille

**Ministère attributaire :** santé et famille

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 avril 1988, page 1512